

ARRETE MUNICIPAL n°84-2026

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale 129 Route de Bel Air - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 23/06/2026, formulée par ENEDIS représenté par M. Kevin FALCON- MOAR
VALENCE 10 Avenue des Langories- 26000 Valence ET Entreprise Intervenant ENSIO

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'Entreprise ENSIO Chemin de la Roche du Guide 26780 Malataverne de réaliser des travaux de « Construction ou modification d'un branchement Electrique sur domaine Public- 129 Route de Bel Air 07110 VINEZAC - Commune de Vinezac (Ardèche).

129 ROUTE DE BEL AIR LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

LUNDI 20 JUILLET 2026 AU VENDREDI 31 JUILLET 2026

Article 2 :

L'Entreprise ENSIO se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'Entreprise ENSIO est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- ENEDIS
- ENSIO

Fait à Vinezac, le 17 Juillet 2026

Le Maire,
André LAURENT.

